



PIEBÎEM

**Préserver l'Identité Environnementale
de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer**

Avis de l'association PIEBÎEM sur le projet ATIS relatif au déploiement d'un parc éolien flottant dans les eaux sous souveraineté et juridiction italiennes au Nord-Est du Cap Corse : avis négatif !

Le 01 juin 2026

PIEBÎEM (Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des îles contre l'Eolien en mer) s'oppose au Projet ATIS en Méditerranée : 48 éoliennes flottantes de 280 mètres de haut à proximité du Cap corse pour des raisons essentiellement environnementales liées à la technique de l'éolien flottant proche des côtes : Avifaune, situation des parcs, nature des éoliennes et attraction nocturne ; Fonds marins et ancrage des éoliennes flottantes ; Occupation de l'espace marin et câblages inter éoliennes ; Fragmentation de l'espace et piège écologique ; Bruits, en particulier infrasons ; Champs électromagnétiques ; Pollutions chimiques...

PIEBÎEM (Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des îles contre l'Eolien en Mer) lutte pour préserver les paysages, la biodiversité marine, les activités traditionnelles et le caractère maritime des littoraux français face aux tentatives d'industrialisation massive de la mer côtière par l'éolien en mer.

Après la Bretagne, nous voyons donc maintenant le littoral de la Corse confronté à cette double absurdité : de l'éolien flottant proche des côtes – alors que l'éolien flottant est censé permettre de s'en éloigner. Ainsi sont cumulés les désavantages de l'éolien posé (proximité des côtes, maximisations des atteintes au paysage, au patrimoine, à la biodiversité marine et à l'avifaune, des conflits d'usages avec la pêche artisanale côtière, les activités nautiques, le tourisme) et ceux de l'éolien flottant (agression des fonds marins, coûts exorbitants, manque de maturité technique et éoliennes de très forte puissance).

Et comme en Bretagne (Bretagne sud, Morlaix), le parc éolien envisagée se situerait dans une zone où les risques pour la biodiversité marine méditerranéenne sont élevés avec une forte présence de mammifères marins protégés (sanctuaire Pelagis), des routes migratoires importantes pour les oiseaux, la proximité du parc naturel marin de l'Agriate et du cap Corse, la présence des anneaux de coralligène récemment découverts...

Nous nous permettons d'insister sur les faits suivants qui sont bien documentés :

Avifaune, situation des parcs, nature des éoliennes et attraction nocturne : l'Autorité Environnementale ne cesse de prévenir contre la montée en puissance éoliennes avec des gardes au sol

assez basses qui maximisent les dangers de collision pour l'avifaune (et les chiroptères) tous protégés. L'Etude Migralion a par ailleurs mis en évidence des densités de migrations plus fortes que prévues non prises en compte dans la localisation des parcs. Enfin, l'attraction lumineuse nocturne désoriente certains oiseaux migrateurs nocturnes qui viennent tourner autour de la zone éolienne, avec des risques de chocs considérablement accrus

Fonds marins et Ancrage des éoliennes flottantes : les systèmes d'ancrages et de câbles dynamiques des éoliennes flottantes (parfois six ancres de plus de dix tonnes par éoliennes) entraînent des dommages considérables, irréversibles, non compensables des fonds marins surtout si ceux-ci comprennent des structures de type coraux ou maërl.

Occupation de l'espace marin et câblages inter éoliennes : les zones éoliennes flottantes, en raison de leur conception avec des amarres et des câbles, occupent un espace dynamique plus étendu dans la colonne d'eau que les turbines à fond fixe. En conséquence, les risques d'enchevêtrement sont plus élevés, notamment pour les cétacés et les tortues

Fragmentation de l'espace et piège écologique : les zones éoliennes flottantes introduisent des substrats durs à plusieurs profondeurs où aucune structure n'existait auparavant. Cet effet récif peut se transformer en piège écologique : les éoliennes flottantes agissent comme des attracteurs et des dispositifs de regroupement de diverses espèces, notamment de poissons, mais dans un environnement non optimal, ce qui peut en fait entraîner un déclin. Enfin, la présence d'une structure industrielle aussi importante (48 éoliennes) peut entraîner une fragmentation du milieu écologique très préjudiciable aux espèces qui y vivent.

Bruits, en particulier infrasons : des publications récentes montrent que les éoliennes de fortes puissances génèrent davantage d'infrason, avec une distance de propagation importantes dans l'air et sous l'eau. Par ailleurs, le bruit généré par les éoliennes flottantes et leurs vibrations en fonctionnement est mal connu et ses effets peu caractérisés. Enfin, l'augmentation du trafic maritime associé aux zones éoliennes peut perturber et déplacer par exemple les mammifères marins et les tortues de leurs habitats essentiels

Champs électromagnétiques : les zones éoliennes en mer, fortement câblées, émettent des champs électromagnétiques dans la plage des de détection des espèces sensibles de poissons, et il est maintenant admis que ces champs peuvent être assez étendus et que l'enfouissement ne constitue pas une garantie suffisante. Ils peuvent avoir des effets sur les poissons sensibles, en particulier requins et raies généralement protégées.

Pollution chimiques : dans une étude de 2025, l'Ifremer a mis en évidence au moins 228 substances chimiques problématiques liées au développement de l'éolien en mer : 25 cancérigènes/mutagènes, 17 reprotoxiques, 93 toxiques pour l'environnement aquatique, 14 perturbateurs endocriniens, avec une pollution qui n'est pas que locale, qui peut se répandre dans l'air et sous l'eau, qui est susceptible de pénétrer les réseaux trophiques marins et de bioaccumulation, avec des sources diverses : protections anodiques, érosion des pales, érosion des câbles (particulièrement pour les éoliennes flottantes.

Perturbations radars et sécurité maritime : les champs d'éoliennes perturbent les signaux radars, avec des dangers reconnus pour la sécurité maritime dans un canal très fréquenté ; flottantes. Or, une partie du parc éolien est située dans la zone de responsabilité du préfet maritime de la Méditerranée en matière de recherche et de sauvetage en mer. Par ailleurs, ces zones aveugles au radar peuvent constituer une zone propice pour des activités criminelles liées à la « criminalité bleue : piraterie, contrebande, trafics divers ...

Les avis du CNPN : Enfin, nous tenons à rappeler que le CNPN s'est emparé par deux fois de la question de l'éolien en mer. En 2021, dans son autosaisine sur le développement de l'énergie offshore en France et ses impacts sur la biodiversité, le patrimoine naturel et les paysages, il constatait : *« l'adéquation des objectifs éoliens offshore avec l'objectif de zéro perte nette de biodiversité inscrit aux articles L. 110- 1 et L. 163-1 du code de l'environnement paraît difficile voire impossible à atteindre »* au regard de la connaissance actuelle des incidences et surtout des moyens techniques d'expertise et de pilotage permettant d'y remédier efficacement, ainsi que l'objectif de préservation du paysage marin... Le CNPN constate que le « développement des EMR (Energies Marines Renouvelables) a jusqu'ici échoué à intégrer développement économique, transition énergétique et préservation de l'environnement dans une démarche vertueuse.

En 2025, le CNPN constatait (ironiquement ?) que, comme « l'Etat a considéré que réglementairement il n'était pas tenu de consulter le CNPN, tout en étant intéressé par ses remarques », il s'autosaisissait une seconde fois relativement à « l'évaluation de la pertinence écologique des zones d'études prioritaires pour le développement de l'éolien en mer ». et renforçait son premier diagnostic : « La superposition géographique des zones de développement éolien marin avec 1) les observations des présences et des densités prédites d'espèces rares ou menacées, considérées comme des indicateurs, et 2) la nature et la fragilité des habitats naturels présents, aboutissent à une concordance : les zones de développement impactent potentiellement des enjeux majeurs de conservation... Les effets cumulés, tant en mortalité par collision que par perte d'habitats d'alimentation, laissent craindre un avenir difficile pour les oiseaux marins déjà fragilisés pour la plupart, si tous les programmes éoliens prévus à l'échelle européenne devaient aboutir ».

Avis des associations environnementales (Sea Shepherd) : Enfin, nous souhaitons mentionner 'avis d'associations environnementales spécialisées dans l'univers maritime, tel Sea Shepherd :

« Face à une menace imminente d'une ampleur telle qu'elle hypothèque l'avenir de la vie marine côtière, notre engagement nous paraît d'une nécessité évidente... Au prétexte de lutter contre le changement climatique, les promoteurs de l'industrie éolienne en mer se voient accorder des passe-droits qui seraient refusés à n'importe quelle autre industrie. Ils agissent comme un véritable rouleau compresseur autorisé à détruire le littoral et l'État, en les soutenant, se rend coupable d'un écocide.» Sea Sheperd, les Vents de la Colère :lien <https://seashepherd.fr/nos-combats-en-france/les-vents-de-la-colere>

« L'océan, grâce à la vie marine et aux écosystèmes côtiers, est le premier régulateur du climat et le principal puits de carbone. Nous ne gagnerons pas cette course contre la montre pour enrayer le changement climatique si nous sacrifions la biodiversité au passage... Ce qui s'amorce avec la multitude de projets industriels en mer en France et ailleurs, est un crime contre la nature et contre les générations futures ... Ce qui s'amorce avec la multitude de projets industriels en mer en France et ailleurs, est un crime contre la nature et contre les générations futures » lien <https://seashepherd.fr/actualites/victoire-interconnexion-sous-marine-france-espagne>

Pour toutes ces raisons, PIEBIEM est opposé au Projet Atis d'éoliennes flottantes en Méditerranée.

PIEBIEM

Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

Rappelle son opposition à un programme insensé d'éolien en mer climatiquement nul voire négatif, électriquement inepte car dangereux pour la sécurité d'alimentation électrique, au coût de production exorbitant et économiquement non soutenables, néfaste pour l'économie locale, ravageur pour nos paysages littoraux et leur riche biodiversité

Contacts : piebiem.contact@gmail.com

<https://piebiem.webnode.fr>

<https://www.facebook.com/groups/pebiem>

Siret : [924 059 678 00012](https://www.entreprises.gouv.fr/siret/92405967800012) ; RNA: [W563011048](https://www.entreprises.gouv.fr/rna/W563011048)